

# SABLES ÉLÉMENTAIRE

## PROGRAMME D'ACTIVITÉS

DU 24 AVRIL AU 7 JUILLET 2023 INCLUS

INSCRIPTIONS OUVERTES DU 20 MARS AU 7 AVRIL

## LES ACTIVITÉS PROPOSÉES DE 16H15 À 17H30

*Adhésion annuelle par enfant : 5€, 10€ ou 20€ selon le quotient familial,  
pour une participation illimitée aux activités (sous réserve de places disponibles)*

### LUNDI

**DOUBLE DUTCH** Le double Dutch est un sport de saut à la corde inventé aux États-Unis. Avec ton équipe, invente des pas et des figures. Alors, c'est dans tes cordes ? *Atelier encadré par Joëlle Gaillard.*

**OU THÉÂTRE** Expérimente-toi ! Crée des saynètes en t'amusant ! Le théâtre te permettra également d'improviser, de jouer avec ta voix et de bouger en toute confiance. *Atelier encadré par Evelyne Chauvonn.*

### MARDI

**DÉCOU/VOLLEY** Découvre les gestes et les premières règles du Volley en t'amusant avec du matériel adapté. *Atelier encadré par le Roanne-Riorges Volley-Ball.*  
**OU BASKET** Saisis la balle au bond en t'inscrivant à cet atelier. Tu vas pouvoir apprendre à dribbler et à marquer des paniers. *Atelier encadré par Sylvie Livet.*

### JEUDI

**ATELIER CRÉATIF** Pour les petits créateurs, les enfants qui aiment fabriquer, c'est l'atelier idéal. Confectionne des objets, bijoux et ornements.

*Atelier encadré Nana Avukian*

**OU JEUX DE PALETS ET DE QUILLES.** Jeu de Kubh, Mölki, palets bretons ou billards hollandais. Au sol ou sur une table, il y a plein de façons de tester son adresse. Amusement assuré. *Atelier encadré par Joëlle Gaillard.*

### VENDREDI

**JUNK JOURNAL** Le Junk Journal est un cahier constitué de papiers recyclés, développés destinés à être jetés, de livres et autres matériaux de récupération tels que des morceaux d'emballage, de tissus, des magazines (cuir, boutons, rubans, laines, bijoux). Le rendu sera fabuleux. *Atelier encadré par Virginia de Girandon Bert Créatio.*

*Toutes les activités sont susceptibles de se dérouler à l'intérieur de l'école avec déplacement à pied ou en car et peuvent étre remplacées si une opportunité se présente (spectacles, visites, etc.).*

**Les activités sont conçues dans une logique de loisirs et de découvertes pour l'enfant. Il est préférable que celui-ci choisisse librement !**

## AUTRES POSSIBILITÉS APRÈS LA CLASSE

### ÉTUDES SURVEILLÉES DE 16H15 À 17H15

Service gratuit ouvert à tous.  
Inscription auprès des enseignants.

### GARDERIE PÉRIODIQUE DE 16H15 À 18H30

Service gratuit réservé aux enfants dont les deux parents justifient qu'ils travaillent ou ont des contraintes d'emploi du temps particulières.  
Dérégation possible entre 17h15 et 17h30 si frère ou sœur en activité Tempo - contactez le service Enseignement.



# S'INSCRIRE POUR L'ANNÉE 2022-2023

## INSCRIPTION EN MAIRIE

Si votre enfant n'était pas inscrit lors des premières périodes, une inscription préalable en mairie est nécessaire pour bénéficier de l'ensemble des services proposés. La sélection des activités se fait ensuite sur le Portail Famille, accessible depuis le site de la Ville : [www.riorges.fr](http://www.riorges.fr).

Les personnes ne disposant pas d'un accès à internet peuvent se rendre au service Enseignement pour les inscriptions et pour la sélection des activités de chaque trimestre.

Pour rappel, Tempo fonctionne sur la base d'une adhésion annuelle de 5€, 10€ ou 20€ selon le quotient familial (20€ pour les non-Riorgeois). Les garderies et études sont, quant à elles, des services gratuits.

## PIÈCES À APPORTER POUR L'INSCRIPTION

Attestation d'assurance en responsabilité civile scolaire et extrascolaire, carnet de santé de l'enfant, livret de famille, un justificatif de domicile, la fiche de renseignements et la fiche sanitaire (disponibles en mairie ou téléchargeables sur le Portail Famille).

Pour bénéficier du tarif selon le quotient familial, fournir soit : une attestation de quotient familial CAF, votre dernier avis d'imposition ou un justificatif de toute autre ressource imposable. *Si vous avez déjà fait calculer votre quotient familial pour la restauration scolaire ou LoisirsRorges, il n'est pas nécessaire d'effectuer à nouveau*

## DU 20 MARS AU 7 AVRIL SÉLECTIONNEZ LES ACTIVITÉS EN LIGNE

Pour l'accueil périscolaire, l'année est divisée en trois périodes. Une sélection des activités est nécessaire pour chaque période, elle s'effectue sur le Portail Famille accessible depuis le site internet de la Ville : [www.riorges.fr](http://www.riorges.fr). Choisir « Inscrire les enfants à de nouvelles activités », puis sélectionner « Centre de loisirs ».

La sélection des activités de la troisième période (du 24 avril au 7 juillet 2023) est ouverte du 20 mars au 7 avril inclus. **La validation des choix sera consultable** sur le Portail Famille, dans la rubrique « Visualiser les activités de mes enfants », à partir du lundi 10 avril.



# POUR TOUT RENSEIGNEMENT



SERVICE ENSEIGNEMENT

04 77 23 62 69 - [service.enseignement@riorges.fr](mailto:service.enseignement@riorges.fr)

SERVICE JEUNESSE

04 77 23 80 24 - [service.jeunesse@riorges.fr](mailto:service.jeunesse@riorges.fr)

[WWW.RIORGES.FR](http://WWW.RIORGES.FR)

